



DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE

ARRONDISSEMENT DE PROVINS

## Mairie de SABLONNIÈRES

7, Route de la Vallée

☎ Mairie : 01 64 04 90 01  
☎ Secrétariat : 01 64 04 44.33  
☎ : 01 64 04 98 90  
✉ : [mairie.sablonnieres@wanadoo.fr](mailto:mairie.sablonnieres@wanadoo.fr)

DL/NS

### **COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 6 AVRIL 2016**

**Présents :** Mr Dominique LEFEBVRE, Maire  
Mrs Alain RAFFIN, Michel ICHÉ, Adjoint  
Mmes Jeannick RAFFIN, Frédérique DEMAISON  
Mrs Dominique BELKISSE, Michel TALABOT, Denis LOCHOUARN,  
Geoffrey COLLAS

**Absents avec pouvoir :**

Mr Maurice DEMAISON ayant donné pouvoir à Mme Frédérique DEMAISON  
Mme Angélique SANCHEZ ayant donnée pouvoir à Mr Alain RAFFIN

**Absents:** Mrs. Alexis BOYER, Michel MARICHAL  
Mmes Patricia SIMEON, Annick FAGOTIN

**DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Madame Jeannick RAFFIN a été désignée secrétaire de séance.

**APROBATION COMPTE RENDU PRECEDENTE REUNION**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la précédente réunion.

**1/ ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2015 : BUDGET COMMUNAL (délibération 2016-2-1)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Compte de Gestion du Trésor Public pour l'exercice 2015. Ce Compte de Gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

## **2/VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 : BUDGET COMMUNAL (délibération 2016-2-2)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Compte de Gestion du Trésor Public pour l'exercice 2015. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Résultat de Clôture 2014	63 115.26€	-22 406.08 €
Part affectée à l'investissement Exercice 2015 (1068)	22 406.08€	
Résultat Exercice 2015	10 977.41€	16 766.03€
Résultat de Clôture 2015	51 686.59€	-39 172.10€

Hors de la présence de Monsieur LEFEBVRE, le Maire, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité le Compte Administratif 2015.

## **3/AFFECTATION DU RÉSULTAT (délibération 2016-2-3)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'affecter au budget 2016, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 de la façon suivante :

	Montant
Affectation du résultat (compte 1068)	39 172.10 €
Compte 002	12 514.49 €

## **4/VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2016 (délibération 2016-2-4)**

Le Conseil Municipal propose, pour l'exercice 2016, les taux des taxes comme suit :

Taxes	Taux votés
Taxe d'habitation	15.00%
Taxe sur le foncier bâti	24.28%
Taxe sur le foncier non bâti	56.93%

## **5/VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 : BUDGET COMMUNAL (délibération 2016-2-5)**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2312-2 et suivants, Après avoir entendu en séance le rapport du Maire, et après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité, le Budget primitif 2016, équilibré comme suit :

	Montant
Section de fonctionnement	456 490.49 €
Section investissement	103 963.70 €

**6/DÉPENSE AFFECTÉES A L'ARTICLE 6232 : FÊTES ET CÉRÉMONIES (délibération 2016-2-6)**

Considérant qu'il est nécessaire de faire procéder à l'adoption, par le Conseil Municipal, d'une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses à reprendre à l'article 6232 « fêtes et cérémonies », conformément aux instructions règlementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire, Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte de prendre en charge les dépenses – Spectacle de Noël, Fête communale, Œufs de Pâques, Feu d'artifices, Fleurs (Mariage, Décès), Participation chasse

Dans la limite des crédits inscrits au budget.

**7/SIVOM : CONVENTION DE LA REDEVANCE SPÉCIALE (délibération 2016-2-7)**

Considérant qu'il convient d'actualiser les coûts de traitement et de collecte afin d'établir le coût de la redevance spéciale pour l'année 2016, une augmentation de 5% est appliquée au tarif de l'année.

Le Conseil Municipal accepte l'augmentation et donne tout pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer la convention.

**8/SAGE : TRANSFERT DE COMPÉTENCES « MISE EN ŒUVRE DU SAGE DES DEUX MORIN » A LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES (délibération 2016-2-8)**

Le Conseil Municipal approuve le transfert de la compétence mise en œuvre du SAGE à la Communauté de communes Brie des Morin et la modification de ses statuts figurant à l'article comme suit : « animation, étude et concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques : mise en œuvre du SAGE des Deux Morins » et autorise l'adhésion de la Communauté de communes Brie des Morin au syndicat mixte fermé voué à porter le SAGE des Deux Morin.

**9/SDESM : MARCHÉ DE MAINTENANCE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC 2016 A 2020 (délibération 2016-2-9)**

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'adhérer au nouveau contrat de maintenance préventive et corrective de l'éclairage public au SDESM pour une durée de quatre ans.

**10/TRAVAUX D'ENTRETIEN**

Le Maire fait le point sur les travaux d'entretien à effectuer sur la commune (Nettoyage des fossés, rebouchage des trous sur les chaussées, réparation d'une bouche d'égout, toiture du bâtiment Mairie).

**11/PERSONNEL COMMUNAL**

Suite au départ en retraite d'un employé communal, une réflexion est menée afin d'envisager la reprise d'un contrat aidé.

**17/QUESTIONS DIVERSES**

- Repas du 1<sup>er</sup> mai

**L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISÉ, LA SÉANCE EST LEVÉE A 22h00**

Le Maire, Dominique LEFEBVRE

